Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 022-200056703-20261116-DB2026111602-DE

DEPARTEMENT DES COTES-D'ARMOR

N°2026-11-16-02

COMMUNE DE PORDIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le seize novembre à dix-huit heures et trente minutes, les conseillers municipaux de Pordic légalement convoqués le six novembre 2026 se sont réunis en séance publique sous la Présidence de Madame Michelle CARMES, Maire.

Sont convoqués : Michelle CARMES, Robert ROLANDO, Patricia BRIAND-FALLER, Alain LEIKINE, Isabelle ANTOINE, Pierrick LE NOANE, Carine RENAUDIER-LASSALLE, Patrick PEDRON, Annick ROUXEL-CALVEZ, Françoise BAUVI, Bertrand HARDY, Rozen AUDOUARD, Brigitte CHALVET, Philippe SAUMONT, Pierre-Emmanuel FAUJOUR, Thierry VAUDIN, Françoise VATIER, Johan HECQUARD, Corentin LE GALL, Solène ARZUR, Kevin LAINE, Clémence DIRMEIKIS, Marion MEREL, Victor IFEAKOR, Gilbert MALLEDANT, Martine BOSCHER, Loïc TARDY, Laëtitia MORIN, Fanny DELVALLEE, Anthony HOURDEL, Léo TOUPIN, Martine BOUTRY, Maryline MARQUER.

PRESENTS : Michelle CARMES, Robert ROLANDO, Patricia BRIAND-FALLER, Alain LEIKINE, Isabelle ANTOINE, Pierrick LE NOANE, Carine RENAUDIER-LASSALLE, Patrick PEDRON, Annick ROUXEL-CALVEZ, Bertrand HARDY, Rozen AUDOUARD, Brigitte CHALVET, Philippe SAUMONT, Pierre-Emmanuel FAUJOUR, Thierry VAUDIN, Françoise VATIER, Johan HECQUARD, Corentin LE GALL, Solène ARZUR, Kévin LAINE, Clémence DIRMEIKIS, Victor IFEAKOR, Gilbert MALLEDANT, Martine BOSCHER, Loïc TARDY, Laëtitia MORIN, Léo TOUPIN, Martine BOUTRY, Maryline MARQUER.

ABSENT(S) REPRÉSENTÉ (E.S) :

ABSENT(S) / EXCUSE (E.S):
Françoise BAUVI donne pouvoir à Annick ROUXEL
Anthony HOURDEL donne pouvoir à Gilbert MALLEDANT
Fanny DELVALLEE à pouvoir à Laetitia MORIN
Marion MEREL donne pouvoir à Rozen AUDOUARD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Annick ROUXEL-CALVEZ,

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 33

***

2- Désignation d'un élu référent au sein des Comités Agriculture de Saint-Brieuc Armor Agglomération :

Rapporteur : Madame le Maire

Pièces annexes :

RAPPORT DE SYNTHESE

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 022-200056703-20261116-DB2026111602-DE

Dans le cadre de sa politique agricole et de son accompagnement du monde agricole, Saint-Brieuc Armor Agglomération a mis en place des Comités Agriculture, auxquels les communes membres sont invitées à participer par l'intermédiaire d'un élu référent.

Ces comités constituent des espaces d'échanges et de concertation autour des enjeux agricoles du territoire. Ils ont notamment vocation à examiner les demandes de subventions en lien avec l'agriculture, à travailler sur des sujets de fond tels que la transmission des exploitations agricoles et à échanger sur les dispositifs d'aide à l'installation des agriculteurs ainsi que sur leur attribution.

Afin de permettre à la commune de Pordic d'être associée à ces réflexions et de faire entendre les enjeux locaux, il est proposé au Conseil municipal de désigner un élu référent qui représentera la commune au sein de ces instances.

DÉLIBÉRATION

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29 ;

Considérant que Saint-Brieuc Armor Agglomération sollicite la désignation d'un élu référent pour représenter la commune au sein des Comités Agriculture ;

Considérant que cette instance a notamment pour vocation :

- D'émettre un avis consultatif sur les demandes de subvention en lien avec l'agriculture ;
- De travailler sur des sujets de fond relatifs au monde agricole, notamment la transmission des exploitations ;
- De participer aux échanges concernant les aides à l'installation agricole et leur attribution ;

Considérant l'intérêt pour la commune de Pordic d'être représentée au sein de cette instance afin de participer aux échanges et aux réflexions conduites à l'échelle communautaire sur les enjeux agricoles ;

Madame le Maire propose au Conseil municipal de désigner un élu référent chargé de représenter la commune aux Comités Agriculture de Saint-Brieuc Armor Agglomération.

DÉLIBÉRATION

Vu l'avis favorable rendu par la commission « Administration générale et finances » du 4 novembre 2026 ;

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **De désigner** Monsieur Pierre-Emmanuel FAUJOUR en qualité d'élu référent de la commune de Pordic au sein des Comités Agriculture de Saint-Brieuc Armor Agglomération ;

- **De préciser** que cet élu sera chargé de représenter la commune lors des réunions de cette instance et de participer aux échanges et travaux conduits dans ce cadre ;

Fait et délibéré les mois, jour et an susdits
Pour extrait conforme,
Madame Le Maire,
Michelle CARMES